

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **6 avril 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : /

#### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

#### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis PRAX (représenté par Michel COSNIER)

#### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Jean-François BARRIER, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Louis ESTEVES, Chloé MOLES

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2023\_047 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023**

#### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Après reprise et affectation des résultats 2022 et reprise des Restes à Réaliser 2022, le Budget Primitif de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2023, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	1 593 690,67 €
Recettes réelles de fonctionnement	30 520 400,00 €
Recettes d'ordre entre sections	376 000,00 €
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	32 490 090,67 €

Dépenses réelles de fonctionnement	27 472 090,67 €
Dépenses d'ordre entre sections	5 018 000,00 €
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	32 490 090,67 €

Résultat d'investissement	3 314 913,69 €
---------------------------	----------------

Recettes réelles d'équipement	14 678 557,76 €
(dont RAR)	5 502 357,76 €
Recettes d'ordre entre sections	5 018 000,00 €
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	205 300,00 €
TOTAL des produits de la section d'investissement	19 901 857,76 €

reporté	
Dépenses réelles d'équipement	16 005 644,07 €
(dont RAR)	2 602 636,75 €
Dépenses d'ordre entre sections	376 000,00 €
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	205 300,00 €
TOTAL des charges de la section d'investissement	19 901 857,76 €

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, au niveau de la section d'investissement, d'une part, la définition d'opérations et d'autre part, le vote d'AP/CP pour le Pôle d'Échange Intermodal, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et le NPNRU.

Il est rappelé qu'au sein de ce budget, les services « Agglomag », « Espace des Carmes », « Abeil » et la gestion des « Aires d'Accueil des Gens du Voyage » sont assujettis à la TVA et qu'en conséquence, seuls les volumes budgétaires y afférents et présentés au Conseil sont établis en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

58 pour

2 contre

2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2023 de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.